

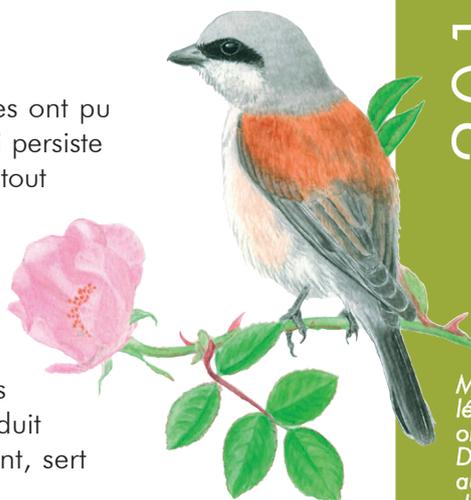
Bois de l'Hospice Étang de Beaufour et environs

Dans quel bocage j'erre ?

C'est le 17 juillet 2018 que douze personnes ont pu découvrir la richesse du paysage bocager qui persiste sur une partie du Montmorillonnais. En effet, de tout temps l'Homme a bénéficié des bienfaits de la haie et de ses produits. Malgré son fort recul, la haie joue toujours des rôles de première importance dans le paysage agricole avec :

- Une utilité agronomique : Elle améliore les conditions de la parcelle (eau, climat, sol), réduit la verse des céréales en servant de brise-vent, sert d'abri pour le bétail.
- Un bienfait pour l'eau et les sols : Son rôle tampon est essentiel pour la protection des eaux et des sols. Elle permet entre autres une meilleure infiltration des eaux de ruissellement, limitant ainsi l'érosion des sols.
- Un corridor écologique et une source de vie : En reliant les éléments naturels d'un territoire, les haies constituent des couloirs de déplacement pour la faune. Milieu de vie incontournable de nombreuses espèces, la haie est utilisée pour la nidification, l'alimentation, l'hibernation, comme zone de refuge ou encore de comme poste de guet ou de chant.
- Une identité paysagère : Témoin d'une exploitation propre à chaque territoire, la haie marque incontestablement le paysage rural

Ce milieu constitue l'habitat de prédilection d'une espèce pour laquelle le site a été désigné : la Pie-grièche écorcheur. Intimement liée au bocage, elle doit son nom à l'habitude de certains individus d'accrocher leurs proies sur les épines des arbustes afin de se constituer un garde-manger.



2019



n°2

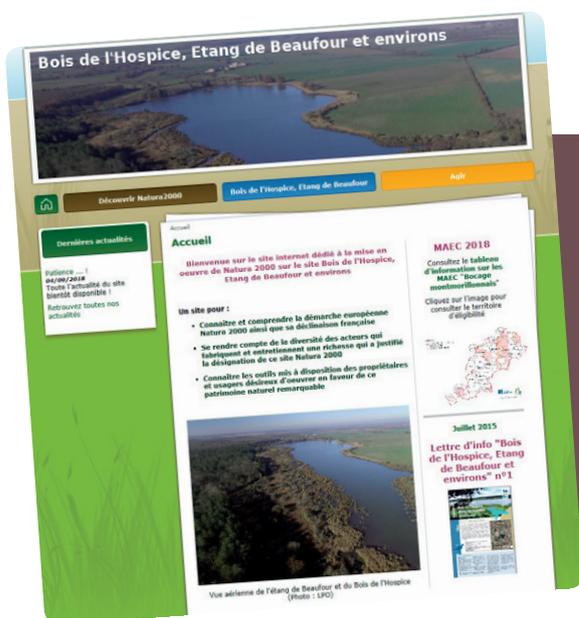
Lettre d'information
Natura 2000



Masque noir de Zorro, dos roux et bec légèrement crochu... pas de doute, vous observez un mâle de Pie-grièche écorcheur ! Dès le retour de son hivernage en Afrique australe, la belle reprend ses quartiers d'été dans nos campagnes bocagères. (KATIA LIPOVOI)



Penchez-vous sur les richesses que nous offre le bocage ! (STEPHANE TROUBAT)



Les actualités du site désormais sur le net !

Depuis 2018, le site Natura 2000 Bois de l'Hospice, Étang de Beaufour et environs s'offre un site internet consultable à l'adresse suivante :

<http://hospice-beaufour.n2000.fr>

Ce site regroupe des informations sur le réseau Natura 2000, la démarche française mais surtout les enjeux du site et de quelle manière vous pouvez vous impliquer dans la démarche si vous le souhaitez.

Mis à jour régulièrement, vous pourrez également y suivre l'actualité du site et découvrir les actions menées près de chez vous. ■

L'évaluation des incidences, un outil pour...

ZOOM PROCÉDURE

Pourquoi une évaluation des incidences ?

La démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats ou des espèces qui ont justifié la désignation des sites. L'outil de prévention qu'est l'évaluation des incidences vise justement à assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

Quelles activités sont concernées ?

Les projets ou activités soumises à évaluation des incidences sont définies par trois listes :

- **Une liste nationale** (décret n°2010-365 du 9 avril 2010).

Exemple : Sont concernés les projets d'urbanisme, certaines manifestations sportives, etc.

- **Une liste locale** (arrêté préfectoral n°2011/DDT/SEB/391 du 25 mai 2011).

Exemple : Sont concernés les demandes de coupes forestières, les travaux d'entretien de canaux et de fossés, les projets éoliens au sein ou à proximité de sites Natura 2000, etc.

- **Une liste propre à Natura 2000** (arrêté préfectoral du 3 septembre 2015), établie à partir d'une liste nationale parue dans le décret n°2011-966 du 16 août 2011.

Exemple : Sont concernés les travaux d'arrachage de haies, de retournement de prairies permanentes ou de plus de 5 ans, les projets de drainage, etc.

Ce qu'il faut savoir d'une évaluation des incidences :

■ Il revient à l'animateur Natura 2000 de renseigner les enjeux environnementaux liés au projet présenté, mais l'évaluation des incidences Natura 2000 est de la responsabilité et à la complète charge du porteur de projet. Ce dernier n'est toutefois pas obligé de recourir à un bureau d'études pour mener l'évaluation.

■ L'évaluation cible uniquement les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés.

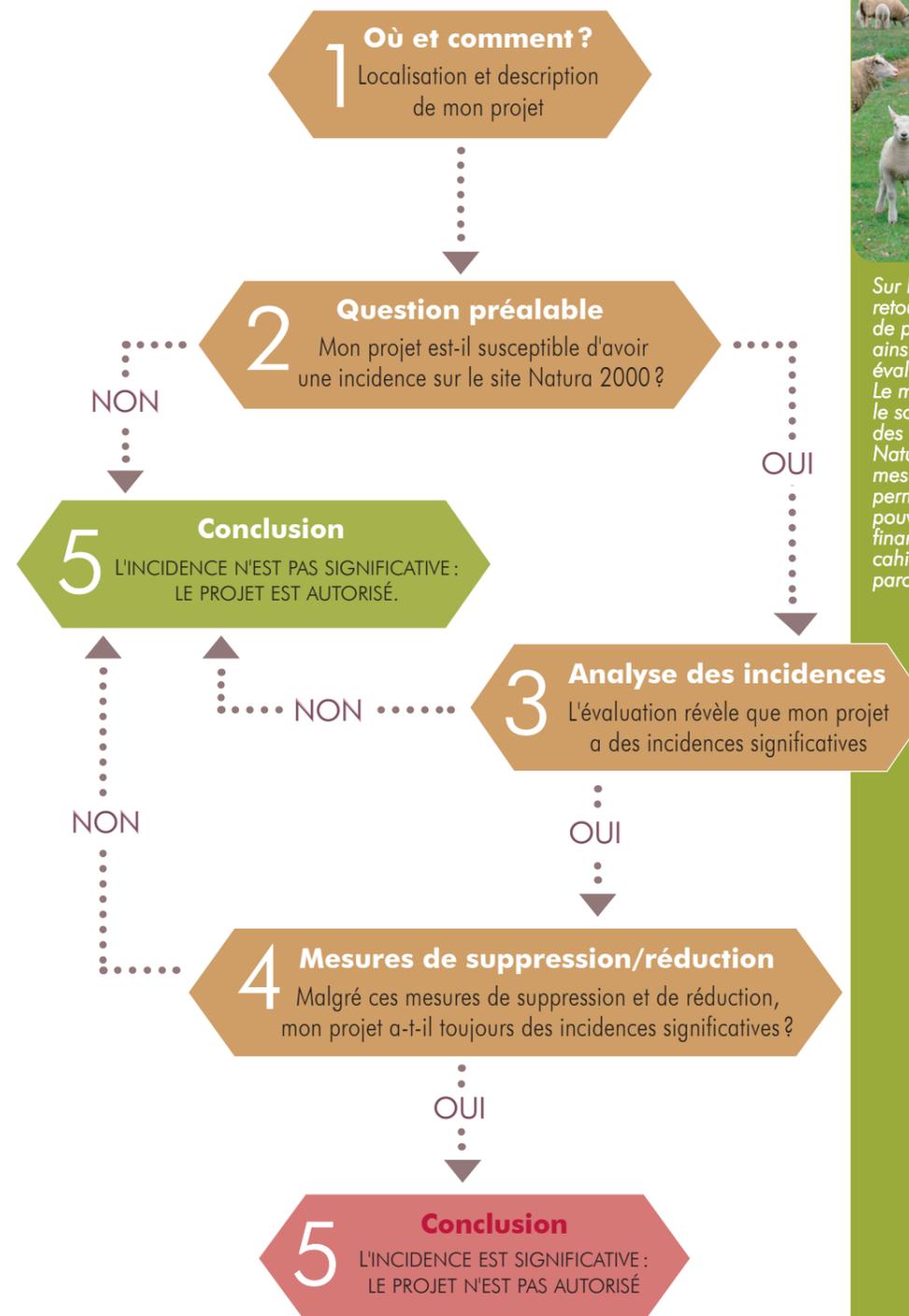
■ Elle doit être menée le plus tôt possible.

■ Les activités réalisées dans le cadre de contrats Natura 2000 ou conformément aux engagements spécifiques d'une Charte Natura 2000 sont dispensées d'évaluation des incidences Natura 2000.

Pour plus d'informations, consultez le site de la DDT : <http://www.vienne.gouv.fr>, à la page Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Biodiversité > Natura 2000

... anticiper les impacts en amont d'un projet

Les étapes



Sauf si :
 - raison impérieuse d'intérêt public majeur
 - absence de solution alternative et mise en place de mesures compensatoires



Sur les sites Natura 2000, tout retournement de prairies temporaires de plus de cinq ans ou permanentes, ainsi que de landes, est soumis à évaluation des incidences. Le maintien de ces milieux et donc le soutien à l'élevage font partie des lignes d'actions de la politique Natura 2000. À noter que les mesures agro-environnementales permettent aux agriculteurs de pouvoir bénéficier de contreparties financières en appliquant un certain cahier des charges sur leur(s) parcelle(s). (CÉLINE GRACIEUX)



Les haies sont des éléments du paysage protégés au titre de la PAC et dont l'arrachage est soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000, car elles constituent l'habitat de prédilection de plusieurs espèces comme la Pie-grièche écorcheur. (MICHEL GRANGER)

Des clairières pour l'Engoulevent

Synonyme de nature dans l'imaginaire collectif, la forêt est modelée par l'Homme notamment pour la production de bois. Une forêt riche en biodiversité est une forêt gérée dans le respect des écosystèmes. Les milieux ouverts au sein des massifs forestiers jouent un rôle fondamental dans la qualité des habitats de certaines espèces d'oiseaux. On entend ici par milieux ouverts des espaces à la végétation plus basse ou clairsemée comme les clairières, les landes ou encore les bords de chemins herbeux. La présence d'espèces comme l'Engoulevent d'Europe ou encore le Busard Saint-Martin est fortement conditionnée par la présence de ces milieux.

Ainsi la communauté de communes Vienne et Gartempe, propriétaire de la partie publique du Bois de l'Hospice qui est très attractive pour ces espèces, a pu bénéficier d'un contrat Natura 2000 pour la création de 3 clairières de moins de 1500 m². Ces zones ouvertes ont été créées dans des boisements moins intéressants pour la production de bois afin d'offrir à l'Engoulevent et aux busards de nouveaux lieux qui leur sont favorables.

Sur les parcelles sélectionnées, les arbres à faible valeur écologique ont ainsi été abattus et le reste des placettes débroussaillé. Le débroussaillage sera renouvelé après 5 ans.

Soutenir les agriculteurs qui préservent des habitats et des espèces d'intérêt européen

Depuis 2017, les exploitants agricoles du site Natura 2000 Bois de l'Hospice, Étang de Beaufour et environs ont la possibilité, dans le cadre de leur activité, de contribuer à l'amélioration des habitats et à la préservation des espèces remarquables qui fréquentent les espaces agricoles du Montmorillonais. Le périmètre du site est éligible au dispositif des « Mesures agro-environnementales et climatiques » (MAEC). Cet outil finance pour 5 ans la mise en place de mesures à vocation environnementale sur les parcelles agricoles : absence de fertilisation, retard de fauche, entretien des mares...

En 2019, la contractualisation est ouverte pour la troisième année consécutive et vous pouvez contacter Morgane REVOL à la LPO (06 27 81 04 56) si vous souhaitez plus de renseignements.

Aider les propriétaires de parcelles qui s'engagent dans la démarche Natura 2000

Pour rappel, les contrats Natura 2000 permettent la mise en œuvre concrète, volontaire et indemnisée des actions inscrites dans le Document d'objectifs du site et conformément à des cahiers des charges définis. **Toutes les parcelles au sein de sites Natura 2000 peuvent bénéficier de contrats.** Avec un engagement de 5 ans, deux types de contrats Natura 2000 existent pour les propriétaires de parcelles non agricoles :

- Les contrats Natura 2000, ni agricoles ni forestiers, **pour les milieux types landes et étangs** par exemple.
- Les contrats Natura 2000 **forestiers**.

NB : Plus d'informations sur <http://hospice-beaufour.n2000.fr>



(PIERRE COUSIN)

■ ■ ■ ZOOM

L'Engoulevent d'Europe est un oiseau peu ordinaire. Nocturne, il émet un chant étrange, sorte de ronronnement de moteur. En outre, son plumage imitant des feuilles mortes lui permet de passer totalement inaperçu lorsqu'il se repose, en journée, sur une branche ou couve ses œufs au sol dans les brandes, les clairières et les parcelles en régénération à la végétation assez basse.



Morgane Revol, nouvelle animatrice Natura 2000 (ANOUK DOUSSOT)



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Animatrice locale

chargée du suivi et de la mise en œuvre du document d'objectifs :

Morgane Revol
morgane.revollpo.fr
06 27 81 04 56

LPO Poitou-Charentes
25 rue Victor Grignard - 86000 Poitiers
Tél. 05 49 88 55 22
Site internet : poitou-charentes.lpo.fr